VILLE DE PONTORSON

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

REÇU le
15 NOV. 2016
SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011 6
      1.6.2. Production 6
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 7
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 7
      1.6.5. Autres volumes 8
      1.6.6. Volume consommé autorisé 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 9
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 11
   2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 14
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) 15
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 16
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 16
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 17
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 17
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 18
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 19
4. Financement des investissements 20
   4.1. Branchements en plomb 20
   4.2. Montants financiers 20
   4.3. État de la dette du service 20
   4.4. Amortissements 20
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 21
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 21
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
   5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) 22
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

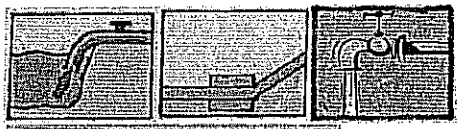

Le service est géré au niveau ☒ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **Pontorson**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Commune**
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☐	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Pontorson et un secteur de Pleine Fougères**
- Existence d'une CCSPL : Non
-
- Existence d'un schéma de distribution : Non
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation* : 14/12/2009 .

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☒ **régie**
☐ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 3 675 habitants au 31/12/2015 (3 742 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 826 abonnés au 31/12/2015 (1 851 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
Pontorson	**1831**	**1803**	**3**	**1806**	**- 1,37 %**
Pleine Fougères	**20**	**20**	**0**	**20**	**0 %**
Total	**1 851**	**1823**	**3**	**1826**	**- 1,35 %**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 42,6 abonnés/km au 31/12/2015 (42,7 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,03 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,00 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,15 m³/abonné au 31/12/2015. (92,28 m³/abonné au 31/12/2014).

Abonnés non domestiques :
- Hôpital
- GIP
- Blanchisserie Villanon BM 50

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

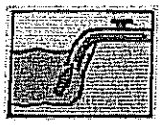

Le service public d'eau potable prélève 124 682 m³ pour l'exercice 2015 (138 738 m3 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m³	Variation en %
Captage Forêt de Villecartier	Eau souterraine		138 738	124 682	10,13 %
Total			138 738	124 682	10,13 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. *Achats d'eaux brutes*

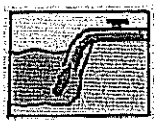

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Observations
Total			

1.6. *Eaux traitées*

1.6.1. *Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015*

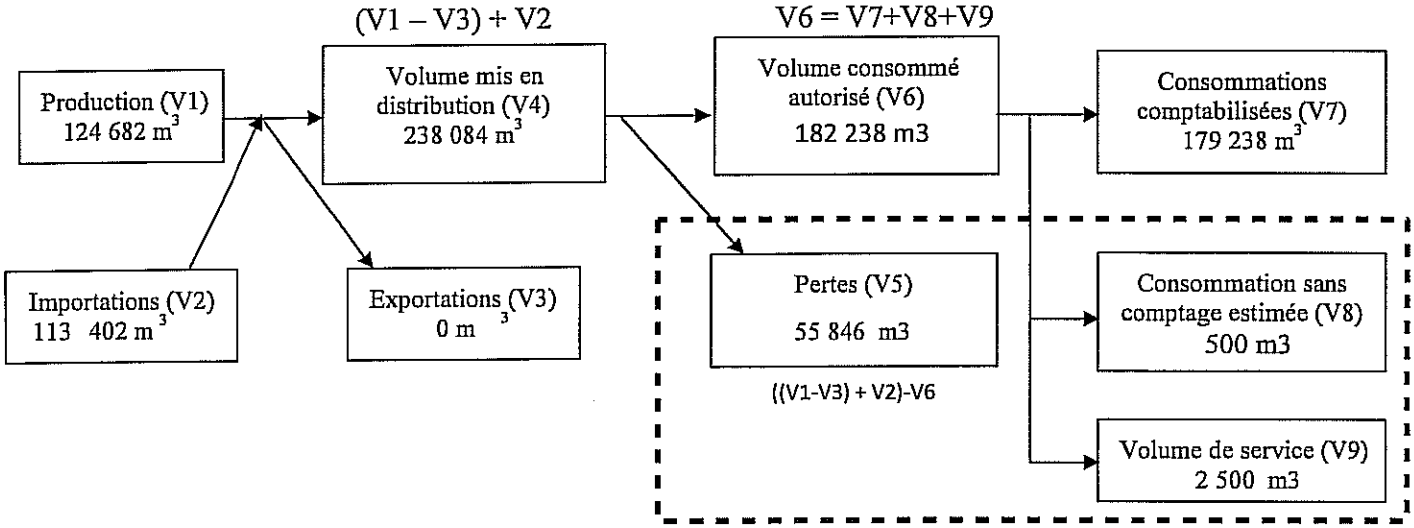

1.6.2. *Production*

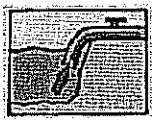

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
LA BAPONCE	Reminéralisation - Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Source Saint Mathurin – Ste Anne – Vieil Pré-Pincé	138 738	124 682	**-10,13 %**	40 %
Total du volume produit (V1)	**138 738**	124 682	**- 10,13 %**	40 %

1.6.3. *Achats d'eaux traitées*

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Syndicat Mixte Baie Bocage	147 878	113 402	-27,97 %	100 %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**147 878**	113 402	**-27,97 %**	

1.6.4. *Volumes vendus au cours de l'exercice*

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques[1]	146 231	129 974	-11,12 %
Abonnés non domestiques	49 694	49 264	- 0,87 %
Total vendu aux abonnés (V_7)	**195 925**	179 238	**-8,52 %**
Service de [2]	–	–	–
Total vendu à d'autres services (V_3)	–		–

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes

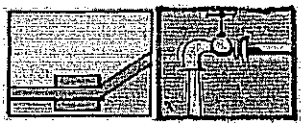

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) espaces verts, hydrocurage, balayeuse, pompier manœuvres, pesage PI....	**500**	**500**	**0 %**
Volume de service (V9) purges, nettoyage de réservoir, rinçage canalisation	**2500**	**2500**	**0 %**

1.6.6. Volume consommé autorisé

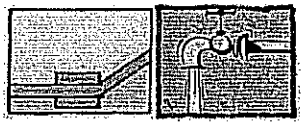

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**198 925**	**182 238**	-8,38%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

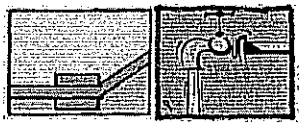

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 42,8 kilomètres au 31/12/2015 (42,8 km au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____€ au 01/01/2015

_____€ au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	23,00 €
	Abonnement[1] DN 20 mm y compris location du compteur	27,50 €
	Abonnement[1] DN 32 mm y compris location du compteur	31,00 €
	Abonnement[1] DN 40 mm y compris location du compteur	36,00 €
	Abonnement[1] DN 50 mm y compris location du compteur	54,00 €
	Abonnement[1] DN 65 mm y compris location du compteur	64,00 €
	Abonnement[1] DN 80 mm y compris location du compteur	86,00 €
	Abonnement[1] DN 100 mm y compris location du compteur	106,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	De 0 à m³	1,63 €/m³
Autre : OUVERTURE / FERMETURE (TVA 20%)		8,00 €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA [2]	5,5 %
Redevances		
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m³
	Autre : Modernisation réseau collecte (Agence de l'eau)	0,19 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2016
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	23,00 €
	Abonnement DN 20 mm y compris location du compteur	27,50 €
	Abonnement DN 32 mm y compris location du compteur	31,00 €
	Abonnement DN 40 mm y compris location du compteur	36,00 €
	Abonnement DN 50 mm y compris location du compteur	54,00 €
	Abonnement DN 65 mm y compris location du compteur	64,00 €
	Abonnement DN 65 mm y compris location du compteur	86,00 €
	Abonnement DN 65 mm y compris location du compteur	106,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	De 0 à m³	1,63 €/m³
Autre : OUVERTURE / FERMETURE (TVA 20%)		8,00 €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA [2]	5,5%
Redevances		
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m³
	Autre: Modernisation réseau collecte (Agence de l'eau)	0,18 €/m³

[1] **Rajouter autant de lignes que d'abonnements**

[2] **L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 10/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

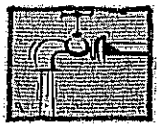

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	23,00	23,00	0 %
Part proportionnelle	195,60	195,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	218,60	218,60	0 %
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,00	-3,23 %
Autre : redevance modernisation réseau de collecte	22,80	21,60	-5,26 %
TVA 5,5 %	14,07	14,00	-0,47 %
TVA 10 %	2,28	2,16	-5,26 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	76,35	73,76	-3,39 %
Total	**294,95**	**292,36**	**-0,88 %**
Prix TTC au m³	**2,46**	**2,44**	**-0,88 %**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

x	annuelle
□	semestrielle
□	trimestrielle
□	quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□	annuelle
x	semestrielle
□	trimestrielle
□	quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de **179 238** m^3/an (195 925 m^3/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en € TTC	Exercice 2015 en € TTC	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers *(701112)*	**329 437,58**	312 779,05	**-5,06 %**
abonnements (701111)	**33 144,00**	32 971,67	**-0,52 %**
Recette de vente d'eau en gros			
Location compteur *(7064)*	**15 185, 21**	15 124,58	**-0,40%**
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	**377 766,79**	360 875,30	**-4,47 %**
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes : ouverture/fermeture branchement (7068) Raccordement individuel et réparation rémunération exploitant	**5 244,04**	7 715,68	**47,13 %**
Total autres recettes	**5 244,04**	7 715,68	**47,13 %**
Total des recettes	**383 010,83**	368 590,98	**-3,76%**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 368 590,98 € TTC (383 010,83 € TTC au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

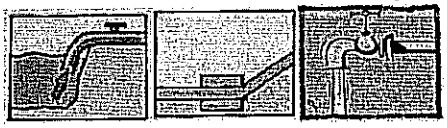

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non conformes exercice 2015
Microbiologie	35	4	35	0
Paramètres physico-chimiques	35	0	35	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	88,57 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.
La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2014	Exercice 2015
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	Oui
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	non	non
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements		
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)		
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2015 est 60 (60 en 2014).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

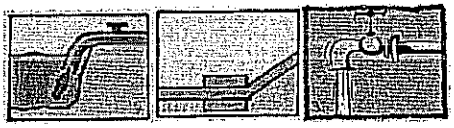

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau en %	69,00 %	76,54 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4 647 m3/km	4 287 m3/km
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	69,00 %	75,28 %

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

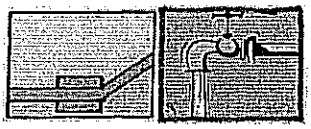

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0 m^3/j/km (0 en 2014). Tous les abonnés sont équipés de compteurs.

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

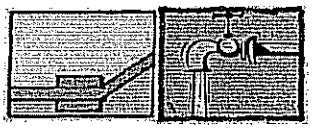

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 5,76 m3 /j/km (5,6 en 2014).

3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

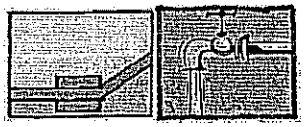

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0,500	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0,45 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0 % (0 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 40% (40 % en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

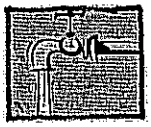

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	33	31

4.2. Montants financiers

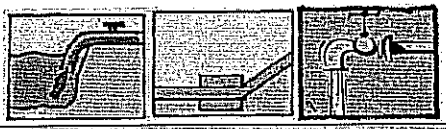

	Exercice 2014 TTC	Exercice 2015 TTC
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 567	2 917
Montants des subventions en €	753	0
Montants des contributions du budget générales en €	____	

4.3. État de la dette du service

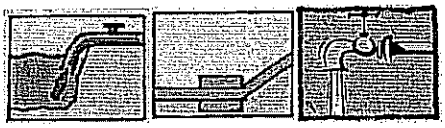

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014 TTC	Exercice 2015 TTC
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		180 823	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	178 000	0
	en intérêts	5 825,15	0

4.4. Amortissements

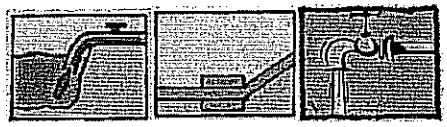

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de **59 102,47 €** (62 926,22 € en 2014).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable route de Caugé côté sud	130 000,00 €	137 000,00 €
Création extension réseau pour aménagemment de parcelles constructibles	34 000,00 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

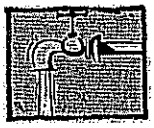

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 17 demandes d'abandon de créances et en a accordées ___17____.
5 024,01 € ont été abandonnés (Admission en Non-Valeur sur années antérieures), (0 € en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

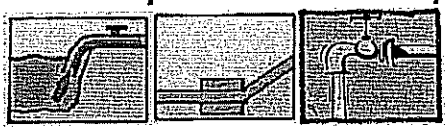

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 742	3 675
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,39	2,46
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	88,57 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69 %	76,54 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0	0
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,6 m3/j/km	3,7 m3/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40 %	40 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	5 024,01 €